Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 038-213800535-20251219-DB_251219_217-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_251219_217

VIE ASSOCIATIVE - REHABILITATION DU SITE DOLBEAU - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	28
Votants	30
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	5

Séance du 19 décembre 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 17 décembre 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Christian CIOFFI, Anissa DAOUI, Michaël AYDIN, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Laurent CAMPO, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT, Isabelle RENARD, pouvoir à Damien PERRARD

La commune de BOURGOIN-JALLIEU est propriétaire du site Dolbeau, d'une superficie de 5 248 m². Il accueille actuellement plusieurs associations.

Compte tenu du vieillissement des bâtiments et de leur inadéquation aux usages actuels, la municipalité a engagé une réflexion globale visant à la réhabilitation du site et à l'accueil de nouvelles associations sportives, dans des conditions d'accessibilité et de mutualisation des espaces.

Dans cette perspective, la commune prévoit, en phase 1 de l'opération, la création d'un nouveau dojo destiné à accueillir les associations sportives actuellement implantées sur le site de l'ancien Conservatoire Hector BERLIOZ.

L'opération permettra notamment :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 038-213800535-20251219-DB_251219_217-DE

- la mutualisation d'espaces communs (salles de réunion, espaces de convivialité, vestiaires) ;

- L'amélioration des conditions d'accessibilité et de sécurité du site ;

- L'accueil de nouvelles associations sportives (judo, sports de combat, billard, budokan…) ;

- La rationalisation des espaces de stockage.

La durée prévisionnelle de l'opération est de 18 mois, avec un démarrage des travaux estimé en septembre 2026.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 558 333 € HT.

Ce projet peut être co-financé par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), ainsi que par le Département dans le cadre d'Action Cœur de Ville.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses	**Montant en € H.T**
Travaux	1 558 333 €

Financeurs	**Montant en € H.T**	%
ETAT – DSIL	389 583 €	25 %
DEPARTEMENT – ACV	779 166 €	50 %
COMMUNE	389 528 €	25 %
TOTAL	**1 558 333 €**	**100 %**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la DSIL pour les travaux de réhabilitation du site Dolbeau ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 038-213800535-20251219-DB_251219_217-DE

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département
en charge de la Transition écologique
Vincent CHRIQUI

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 22/12/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 22/12/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.